

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de la CFDT

Cet avis identifie les enjeux d'une plus grande mixité des métiers :

- d'abord un enjeu de justice sociale, la mixité des métiers est un élément de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- un enjeu économique aussi, au cœur du travail, en termes d'élargissement de l'attractivité des métiers et des entreprises, ainsi que des potentiels de recrutements et de candidatures à la formation et à l'emploi.

C'est pourquoi nous saluons l'action que mènent de nombreux acteurs, privés et publics, en faveur de la mixité des métiers, comme les nombreuses auditions l'ont montré.

Et pourtant, les chiffres parlent : si l'on constate une tendance au rééquilibrage, depuis le milieu des années 1990, la répartition des femmes et des hommes, dans les métiers, demeure très inégale.

Beaucoup de persévérance reste donc nécessaire et l'action doit être étendue et amplifiée :

- notamment en direction des nouvelles générations ;
- principalement pour déconstruire les stéréotypes sexués, dès le plus jeune âge puis au travail (c'est le fil rouge des 29 propositions de l'avis) ;
- particulièrement pour une orientation scolaire, puis professionnelle, qui neutralise ces stéréotypes.

Pour la CFDT, l'orientation doit être ouverte et choisie, tout au long du parcours de formation. Cela nécessite de passer d'une structuration des formations en silo, à une modularisation des diplômes qui permette des réorientations en cours de scolarité.

Pour que la réorientation soit également possible tout au long du parcours professionnel, il convient que la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences soit développée dans la proximité, c'est-à-dire dans les entreprises et les territoires, en relation avec les branches et leurs observatoires prospectifs des métiers.

Les Pouvoirs publics et les partenaires sociaux doivent s'assurer que le nouveau service public régionalisé de conseil en évolution professionnelle, issu de l'accord sur la sécurisation de l'emploi, soit, lui aussi, un levier pour favoriser la mixité des métiers.

Dans le même sens, y compris dans les fonctions publiques, ils doivent agir également sur les conditions et l'organisation du travail et des temps, et sur les critères de valorisation des métiers, qui peuvent être des freins structurels à la mixité.

Dans certaines branches ou entreprises, ce sont des chantiers ouverts. Il faut les généraliser, les encourager. On peut s'appuyer pour cela, sur la mise en œuvre de l'accord sur la qualité de la vie au travail et l'égalité professionnelle du 19 juin 2013.

Pourtant, aujourd'hui, c'est une coïncidence, la CFDT avec les personnels de la branche de l'aide à domicile, composée à 97 % de femmes, doivent manifester pour un financement à hauteur des besoins de prise en charge, pour la reconnaissance des métiers, pour une revalorisation des salaires, bloqués depuis plus de 5 ans, et pour dénoncer le refus d'agrément de l'accord du 18 avril 2014 qui prévoyait leur augmentation.

La CFDT a voté l'avis.